

Date de dépôt : 4 février 2021

Rapport

de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Thierry Cerutti, Daniel Sormanni, Françoise Sapin, François Baertschi, Ana Roch pour un soutien étatique digne de ce nom en faveur des jeunes en décrochage scolaire

Rapport de M^{me} Ana Roch

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport a étudié le M 2574 lors des séances des 18 novembre et 9 décembre 2020 et du 13 janvier 2021.

Mercredi 18 novembre 2020 : présentation par M^{me} Ana Roch, signataire

Assistent :

- *M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat, DIP ;*
- *M. Gilles Thorel, secrétaire général adjoint, DIP ;*
- *M. Bernard Sauvain, directeur du service prospective et gestion de l'ESII, DIP ;*
- *M^{me} Teresa Skibinska, secrétaire générale adjointe, DCS ;*
- *M. Vincent Scalet, chargé de projet, DCS.*

Cette motion concerne les jeunes en rupture scolaire. Un inventaire était nécessaire pour voir quelle était l'offre de formation et de quelle manière nous allons chercher ces jeunes qui ne sont plus inscrits de manière officielle dans un cursus. Le but est de voir comment les aider et les sortir de ces voies de garage.

Un commissaire (UDC) pose deux questions sur les invites. Il pense qu'il faudrait plutôt effectuer d'abord un bilan de tous les dispositifs, ce qui serait plus adéquat. Concernant la deuxième invite, il demande s'il serait possible de préciser si c'est une formation donnée dans des structures déjà en place, ou s'il faudrait créer de nouvelles structures pour orienter ces jeunes dans le but d'avoir un suivi de formation.

M^{me} Roch estime que dresser une liste de ce qui est fait n'amènera pas grand-chose. Du moment qu'on effectue ce relevé, établir un bilan est en effet plus intéressant. Concernant la deuxième invite, elle imagine que, selon ce relevé ou ce bilan, il serait intéressant de voir s'il y a une ligne de conduite générale, ou si chaque structure comporte son propre programme, et étudier s'il est possible de créer un tronc commun.

Une commissaire (PLR) demande si la volonté de la motion est de garantir des réseaux afin que les jeunes de moins de 25 ans aient une formation au-delà de 18 ans et il demande comment faire.

M^{me} Roch répond que FO18 a répondu seulement en partie à la problématique, car tous les retours ne sont pas satisfaisants dans ce domaine. Des jeunes passent à travers. Certains ne sont pas toujours preneurs, ils ont souvent des parcours compliqués et sont en décrochage total.

Un commissaire (EAG) a de la peine à comprendre les invites que cette motion comporte et aimerait qu'elles soient mieux développées. Il n'arrive pas à voir s'il faudrait compléter FO18, mais, de fait, en intégrant les jeunes jusqu'à 25 ans cela paraît plus compliqué. Il pose aussi la question de la certification et estime qu'il faut voir comment l'aborder.

M^{me} Roch rejoint ce commissaire (EAG) et pense qu'un bilan serait plus intéressant. Il faudrait peut-être offrir davantage au-delà de 18 ans, mais c'est dur à mettre en place sans bilan préalable.

Un commissaire (EAG) demande si elle attend un bilan de FO18.

M^{me} Roch répond par l'affirmative, et que ce serait plus facile de rectifier ainsi le tir au plus tôt.

La présidente (PDC) évoque le bilan de la formation professionnelle de l'OFPC.

M^{me} Roch répond qu'elle en a pris connaissance, tout en soulignant que cela ne concerne que la formation professionnelle. Certains jeunes ont repris des études dans le cadre de FO18. Il faudrait voir ce que FO18 propose et quels sont les résultats. Même dans des cas difficiles comme un internement en hôpital psychiatrique, il est possible de suivre FO18 et de pouvoir ainsi avoir une perspective d'avenir.

M^{me} Emery-Torracinta informe la commission du fait que le DIP possède un certain nombre de documents. Par ailleurs, elle trouve compliqué de voir ce que cette motion demande. Elle dit que les choses ont évolué depuis l'entrée en vigueur de FO18 (à la rentrée 2018). Le DIP propose des solutions à évaluer et qui peuvent évoluer avec le temps. Ce sont des solutions personnalisées qui sont différentes de ce qui se fait habituellement dans le cadre scolaire. Cette motion sous-entend que les jeunes concernés n'étaient pas suffisamment pris en charge, etc. On a affaire à des jeunes a priori pas scolaires qui ont souvent subi une série d'échecs et à qui il faut proposer autre chose. Le DIP n'a pas attendu FO18 pour s'intéresser au décrochage scolaire. C'est une préoccupation ancienne qui a amené, en octobre 2013, à la création de Cap Formations en collaboration avec l'OFPC, l'OCE et l'Hospice général. Cela concerne les jeunes jusqu'à 25 ans et cela s'effectue sur la base du volontariat. Des personnes vont s'occuper d'aider un jeune à retrouver une formation. Concernant FO18, il y a déjà des résultats. Les mineurs en rupture scolaire ont drastiquement baissé (550 avant FO18, contre 170 actuellement). Il y avait clairement un manque. Les jeunes qui n'ont pas encore décroché sont mis dans les dispositifs de l'ESII (diverses prises en charge selon ce que le jeune peut supporter). Pour les jeunes qui ont quitté le système, il existe Cap Formations, avec de bons résultats (80% retrouvent une formation et 70% s'y maintiennent). Une description des dispositifs en place serait utile, mais avec une visualisation de tableaux. Au début de FO18, des jeunes ont été placés dans des dispositifs internes au DIP, puis cela s'est ouvert sur l'extérieur avec une reconnaissance des offres faites par d'autres. Prochainement, il y aura une offre avec des entreprises où les jeunes seront pris en charge dans des stages en entreprise. Une communication aura lieu en janvier.

M. Thorel rappelle qu'il s'agit de jeunes à qui il faut proposer quelque chose de personnalisé. Il faut garder une diversité d'approches en termes d'offres et de structures. C'est à évaluer avec les jeunes et leur famille. Il faut mettre en place un processus de qualité tout en gardant une certaine souplesse pour garder cette diversité.

Un commissaire (UDC) demande à M^{me} Emery-Torracinta, concernant Cap Formations, s'il existe des modules ciblés aux besoins des jeunes, par exemple pour un jeune ayant fini le CO sans trouver de place d'apprentissage. Cela relève souvent de son manque d'expérience, ce qui est démotivant. Il aimerait savoir s'il existe des coachings pour des entretiens fictifs pour apprendre à se mettre en valeur.

M^{me} Emery-Torracinta répond que ce type de démarche existe déjà avec les enseignants du CO. L'OFPC a mis en place les recrutements directs où

des employeurs sont à disposition des jeunes et certains jouent le rôle de l'entretien fictif.

M. Sauvain répond qu'un élève qui sort du CO est dirigé à l'ESII, dans les différentes filières. Les élèves de CT peuvent intégrer le CFPP où il rencontrera des conseillers en orientation avec un accompagnement spécifique pour les préparer à trouver un apprentissage.

M^{me} Roch aimerait savoir si ce serait possible, dans le cas où le DIP viendrait présenter plus en détail cette problématique, de venir également présenter le PAI.

Une commissaire (PLR) aimerait revenir sur le fait de pouvoir faire davantage de stages en entreprise et aimerait savoir où en est ce projet. Une deuxième question concerne le fait que des élèves pourraient être intéressés par les formations de la santé, mais qu'ils risquent le décrochage, car ils ne peuvent pas y entrer en raison de leur jeune âge.

M^{me} Emery-Torracinta répond qu'il y aura une communication sur la question des entreprises en janvier. Concernant l'âge limite pour rejoindre certaines formations, elle répond que c'est une préoccupation. Dans le domaine de la santé, par exemple, c'est 18 ans minimum. Ce sont des situations difficiles à vivre et il faut avoir une certaine maturité. C'est en effet dommage pour les très motivés, mais c'est ainsi.

M. Thorel précise qu'il y a une dizaine d'entreprises partantes pour cette nouvelle offre en janvier. Il s'agit d'immersion préprofessionnelle pour des jeunes en risque de décrochage. La FER est un grand partenaire de ce projet. Concernant l'âge, il existe un projet pour des élèves qui sont en 1^{re} à l'ECG et dont le parcours paraît difficile mais qui sont de bons élèves dans l'apprentissage pratique. Il leur est proposé de rejoindre une filière CFC, mais cela demande un accompagnement certain et assez rapproché.

M^{me} Emery-Torracinta ajoute que le projet a été discuté en commission dans le cadre du sujet sur la professionnalisation de l'ECG. Quelques jeunes ont pu passer juste avant 18 ans en étroite négociation avec des partenaires spécifiques (HUG...).

La présidente demande s'il s'agit des ASSC.

M^{me} Emery-Torracinta répond par l'affirmative. Cela permet à un jeune de changer plus vite de filière pour éviter de perdre du temps dans une filière (p. ex. ECG puis HES) qui ne lui convient pas.

Mercredi 9 décembre 2020

Assistent :

- *M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat, DIP ;*
- *M. Gilles Thorel, secrétaire général adjoint, DIP ;*
- *M. Bernard Sauvain, directeur du service prospective et gestion de l'ESII, DIP ;*
- *M^{me} Stephanie Aubert Gillet, directrice FO18, DIP ;*
- *M. Serge Baehler, directeur OFPC, DIP ;*
- *M^{me} Sophie Chezeau, Cap Formations, OFPC, DIP ;*
- *M. François Rastoldo, Service de la recherche en éducation, DIP.*

Des questions ont été soulevées en commission suite à la présentation de cette motion. Des compléments présentés par des représentants du DIP, de l'OFPC et de la recherche en éducation.

M. Thorel commence par proposer un point de situation sur la mise en œuvre de l'obligation de formation jusqu'à 18 ans depuis 2018. Il projette un document. Avant cette entrée en vigueur, l'ESII comprend environ 25 000 élèves dont 15 500 mineurs. Le taux de certification de niveau secondaire II à 25 ans est de 85%. Cap Formations (pour favoriser l'apprentissage dual destiné à des jeunes en décrochage) est en vigueur depuis 2013. L'ESII n'est pas tenu de lutter spécifiquement contre le décrochage. Il était donc peu doté en ressources spécifiques pour cela. Un certain nombre de dispositifs avaient émergé hors département, mais étaient peu coordonnés et étaient financés par différentes sources plus ou moins liées au domaine de la formation. Cela constituait la lutte globale contre le décrochage. Il n'existait pas de notion de préqualification. Le défi était de construire un dispositif destiné aux 550 jeunes mineurs qui décrochaient de leur formation. La première grande orientation était d'abord de prévenir le décrochage chez les jeunes avec quatre axes principaux : mobilisation, orientation, remédiation scolaire et insertion préprofessionnelle. Ensuite il a fallu organiser et coordonner des dispositifs externes avec le DIP. La notion de préqualification était importante pour expérimenter des savoir-être et savoir-faire, renforcer des savoirs dans les disciplines principales et construire un projet de formation et développer la confiance en soi. Les prestations développées par le DIP ont permis de renforcer les équipes médico-psycho-sociales dans les établissements, de mettre en place une procédure de signalement des situations de prédécrochage et d'interdire de désinscrire un élève n'ayant pas de projet immédiat (gestion des données scolaires). Au niveau des prises en charge développées par le DIP, en 2019,

475 places étaient disponibles pour les élèves en décrochage se répartissant dans des classes préparatoires de plus, des classes préprofessionnelles au CFPP, des stages par rotation dans les centres de formation professionnelle, des modules de remobilisation, des stages vers l'apprentissage et de Cap Formations pour un programme de retour en formation. La rentrée 2020 disposait de moins de places à cause de la situation sanitaire et de l'adaptation selon les besoins. Le principe de subsidiarité est mis en place dans le cadre du travail avec les dispositifs externes dans des situations de jeunes « fâchés » avec l'institution. Une inscription obligatoire à Cap Formations a été retenue et mise en place pour assurer la cohérence du parcours de formation. Avant le placement dans les dispositifs externes, une analyse préalable est faite. Le dispositif fonctionne comme prévu à l'entrée en vigueur de la norme. Le décrochage des mineurs baisse fortement. Des élèves sont maintenant pris en charge alors qu'ils ne l'étaient pas auparavant. Le processus d'adaptation est continu. Le travail avec les entreprises doit et va être développé. La coordination avec les dispositifs externes est désormais plus fluide. L'indicateur central demeure le taux de certification à 25 ans. A suivre dans les années qui viennent.

La présidente (PDC) pose une question relative au prédécrochage et aimerait savoir comment repérer ce risque.

M. Thorel répond que c'est au sein des établissements qu'il est repéré, lorsque des absences répétées sont notées, en classe et/ou lors des évaluations, parfois des familles elles-mêmes s'adressent aux enseignants ou au psychologue.

M^{me} Aubert Gillet relève qu'il peut s'agir d'élèves qui s'absentent, ne trouvent pas sens à la formation qu'ils effectuent, d'autres qui ne bénéficient pas des mesures mises en place, notamment à l'ECG où des conseillers en orientation vont faire le point avec ces élèves. Si on prend l'élève assez en amont, on arrive à le réorienter ou à le remotiver.

Une commissaire (PLR) pose une question sur la notion de prévention et aimerait savoir pourquoi il faut attendre la 1^{re} année de l'ESII pour avoir cette prévention alors que le CO devrait orienter, mais on perçoit désormais la 1^{re} année comme une année d'orientation et elle aimerait savoir si FO18 va corriger le tir.

M^{me} Aubert Gillet répond qu'au CO les élèves vont dans les filières où ils ont les notes adéquates mais sans vraiment se poser la question du choix et du goût pour la formation choisie, ce qui implique des échecs à ce niveau-là.

M. Thorel répond que la réponse se trouve plus au niveau de CO22 que de FO18. FO18 n'a pas permis de modifications dans l'orientation au CO.

Une commissaire (PLR) demande si FO18 est impliqué dans CO22 pour rectifier.

M. Thorel répond que l'enseignement général ESII est bien sûr partie prenante pour CO22.

Une commissaire (PLR) estime que dans l'idéal l'orientation se ferait au CO... Elle pose une question technique sur les signalements faits par les écoles ; elle pense que c'est lourd administrativement et demande s'il n'y aurait pas un moyen d'alléger cette manière de faire.

M^{me} Aubert Gillet reconnaît la lourdeur administrative des documents, mais souligne qu'ils permettent de se faire une idée de la situation réelle de l'élève concerné. On peut ainsi mieux le cerner et l'orienter correctement. L'équipe est restreinte et, selon les périodes de l'année, les collaborateurs ont davantage de travail ; cela repousse les délais, car c'est un travail très précis.

M. Rastoldo commence sa présentation en disant que les élèves en décrochage ne sont plus scolarisés depuis plus d'une année. Moins de 5% d'élèves du ESII le quittent sans y revenir. Par rapport à FO18, c'est en baisse. Les élèves mineurs sont moins de 1% à décrocher. Il n'y en a quasiment plus, qui sont souvent sans formation mais qui sont toujours en lien avec la DGESII pour trouver une solution. D'autres ont presque 18 ans. FO18 a permis la diminution du décrochage des mineurs. Pour les majeurs, ce sont des mineurs ayant atteint 18 ans, et certains restent dans leur formation et d'autres la quittent sans forcément quitter les radars du DIP. Certains poussent la porte de Cap Formations. D'autres élèves, mineurs à Cap Formations, continuent à 40% une fois majeurs à collaborer avec Cap Formations. Ces interruptions de formations se jouent toujours avant FO18 autour des structures de préqualifications, c'est plus rare en 3^e ou 4^e année. Le rebond se trouve dans les formations préqualifiantes. Il y a des élèves qui décrochent durant l'année scolaire et des élèves qui ne recommencent rien en septembre après avoir effectué une année complète. Les premiers sont moins fréquents, mais les seconds ont tendance à réaugmenter après une baisse en 2017-2018. 15% des orientations à l'issue du CO concernent la formation préqualifiante et ne rentrent pas directement dans l'ESII. Le décrochage est un processus, et la situation de l'élève concerné est fragile. Avant FO18, environ 3% des élèves étaient dans des structures de préqualification ; actuellement c'est 6%. 30% de ces élèves sont dans des classes préparatoires, 44% sont dans des formations préprofessionnelles, 12% sont dans des modules de remobilisation, 15% sont à Cap Formations (préqualification). Les orientations après le préqualifiant se répartissent ainsi : $\frac{1}{3}$ ne trouvent rien et restent dans du préqualifiant, $\frac{1}{3}$ entrent en apprentissage dual ou en ECG, $\frac{1}{3}$ se retrouveront en situation de décrochage malgré une prise de

contact parfois avec Cap Formations. Le décrochage va baisser par effet Covid. La fluidité 2019-2020 a rendu moins probable et fréquent le décrochage, car il y a eu des dérogations, la prise en compte seulement des deux premiers trimestres, etc. Il est probable que cela remonte ensuite, car ces jeunes fragiles ne pourront pas forcément rattraper leur retard. Les raisons du décrochage sont les suivantes : déficit de performances, d'engagement et de disponibilité à la formation. Souvent cela se combine. Le but est de restaurer des compétences et de présenter des offres de préqualification. Les jeunes en décrochage ou prédécrochage doivent trouver une structure de soutien spécifique qui les intégrera. A l'issue de cela, il leur faut trouver une formation et s'y maintenir jusqu'à une certification. Cela se joue au niveau de l'école obligatoire, mais aussi au-delà jusqu'à une certification. La difficulté est le suivi à long terme de ces élèves.

Un commissaire (S) demande s'il n'y a pas un risque, en parlant du décrochage scolaire, de décourager les élèves, et il demande s'ils sont conscients de cette terminologie et de ces risques au début d'un long parcours de formation.

M. Rastoldo évoque la question de la stigmatisation qui est effective. Il faut y faire attention. Les jeunes ont une conscience claire de la situation et de leur différence par rapport à la majorité des autres jeunes. Leur insertion est plus longue et plus compliquée souvent sur divers plans (formation, insertion sociale, image de soi, etc.). Le vocabulaire à employer est évidemment à choisir avec soin. Ce ne sont pas des jeunes qui se décrivent dans un parcours classique de réussite et ils cumulent parfois des ratages dans leur formation. Leur image d'eux-mêmes est dégradée et ils sentent qu'ils sont en décalage. Souvent, ils savent au fond d'eux-mêmes qu'il faudrait raccrocher un parcours d'orientation scolaire.

Un commissaire (S) souligne que l'enjeu de la socialisation n'est pas tout à fait le même que l'enjeu de la scolarisation et qu'ils seraient à repenser ensemble.

Un commissaire (PLR) pose une question concernant les organisations prenant en charge les jeunes dans les formations préqualifiantes et aimerait savoir de quels types il s'agit, lesquelles ont plus ou moins de succès pour réussir à amener les jeunes qui décrochent dans une formation qualifiante et quel est leur lien avec le DIP.

M. Rastoldo répond que ces organisations ont des résultats différenciés car elles ont des jeunes très différenciés...

M. Thorel répond que ces organisations ont des indicateurs différents qui ne sont pas standardisés. Les jeunes n'ont pas le même niveau et leur

proximité avec le marché de l'emploi n'est pas le même. En 2021 une structure bipartite de gestion du processus qualité sera créée. La difficulté avec ces jeunes en ruptures diverses est qu'il n'existe pas LA solution. Cela dépend des référents et de la relation créée avec les jeunes et c'est ce qui va faire en sorte que cela va fonctionner ou pas.

Une commissaire (Ve) pose une question sur l'analyse de l'observatoire et demande s'il y a une étude d'analyse territoriale et si la majorité de ces jeunes viennent de quartiers plus populaires et si l'analyse mène à renforcer l'orientation dans différentes écoles précises selon les quartiers.

M. Rastolo répond que le risque de décrochage est majoré si on est garçon, issu d'un milieu social peu favorisé, d'une migration (souvent jeune migrant), et effectivement si on provient de quartiers peu favorisés.

Une commissaire (Ve) demande si la prévention cible ces écoles et quartiers moins favorisés.

M. Rastolo répond que le REP est là pour ça.

M. Baehler présente en troisième lieu les projets fédéraux de préapprentissage d'intégration (PAI et PAI+). Beaucoup de personnes réfugiées en Suisse n'accédaient pas au marché du travail et il fallait faire en sorte que le maximum de personnes en Suisse puissent travailler. Cela concerne surtout des jeunes arrivés très récemment en Suisse (permis B réfugiés F) et la plupart sont scolarisés dans des classes d'accueil de l'ESII. Le projet pilote a débuté en 2018. Les jeunes sont sélectionnés sur dossiers et après des entretiens. Souvent, ils sont à l'Hospice général pour leurs revenus. Le stage dure une année scolaire avec 3 jours en entreprise avec un demi-salaire d'apprenti en 1^{re} année. L'objectif est l'entrée en formation professionnelle ou directement sur le marché du travail. La première volée (2018-2019) comprenait 60 jeunes, dans 6 domaines professionnels et dans 37 entreprises formatrices. Les résultats ont été excellents puisque 80% des jeunes ont trouvé une formation. De nouveaux domaines professionnels ont été ouverts pour la deuxième volée pour arriver à 42 entreprises formatrices. Ces 58 jeunes concernés ont connu le confinement de 2020. 52% sont entrés ensuite en formation professionnelle. Une troisième volée a commencé cette année avec encore de nouveaux domaines professionnels. Les données sociodémographiques font état de 34% de femmes. La majorité des jeunes ont entre 18 et 35 ans. La répartition par pays fait état d'Erythréens, d'Ethiopiens, d'Irakiens, de Syriens, de Géorgiens, etc. Le Secrétariat d'Etat aux migrations va étendre ce programme aux nouveaux arrivants du monde entier peu importe leur permis, et aussi aux Suisses de l'étranger et aux jeunes rejoignant leur famille.

Un commissaire (S) évoque un article sur ce PAI dans le journal « Entreprise romande » et les efforts du canton avec un programme « Refugees@work ». Il souligne la volonté large (au niveau de la Confédération avec le soutien de M^{me} Keller-Sutter) de faciliter cette formation. Il aimerait savoir ce qu'il se passe avec des personnes n'ayant pas de permis B réfugiés, qui ont touché de l'aide sociale et qui risquent une rétrogradation de permis.

M. Baehler ne veut pas se prononcer sur cette question.

La présidente (PDC) demande ce qu'il va se passer après 2022.

M. Baehler suppose que la Confédération un jour ou l'autre va déléguer l'organisation aux cantons, ce qui voudra dire que la manne fédérale va s'arrêter...

M^{me} Roch est contente de cette présentation, et notamment de celle sur le PAI. Concernant la motion, elle n'a pas pensé à des amendements mais reste ouverte à de telles propositions.

Un commissaire (S) relève que la problématique est importante et pense que des amendements seront proposés pour ce travail qui s'avère nécessaire.

La présidente (PLR) va dans le même sens, car il y a un réel problème concernant le décrochage.

M^{me} Emery-Torracinta désire avoir avant les amendements et se demande pourquoi maintenir une proposition de motion si on a répondu à toutes les questions.

Mercredi 13 janvier 2021

Assistent :

- *M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat, DIP ;*
- *M. Gilles Thorel, secrétaire général adjoint, DIP ;*
- *M. Vincent Scalet, chargé de projet, DCS.*

M^{me} Roch revient sur le texte de cette motion et sur les divers amendements. Elle propose de supprimer deux invites et de les remplacer par une seule qu'elle lit :

« à ne pas se contenter de l'accompagnement rendu obligatoire par FO18, mais à assurer le suivi des élèves afin de les mener à une formation certifiante. »

Un commissaire (S) a le sentiment qu'on veut en quelque sorte « sauver le travail des motionnaires » et se demande si c'est encore nécessaire de maintenir cette proposition de motion.

M^{me} Roch souligne que cette invite n'a pas le but de sauver quoi que ce soit. Certains élèves dans la formation FO18 n'ont eu aucun retour durant le premier semi-confinement et il s'agit de marquer le coup, d'attirer l'attention sur le fait que FO18 ne suffit pas et qu'il faut mettre en œuvre davantage de choses pour sortir certains élèves du décrochage.

M. Thorel est d'accord avec le fait qu'il faut toujours trouver de nouvelles pistes pour ces jeunes. La crise du Covid ne rend pas les choses plus faciles, au contraire. Quelques ressources supplémentaires ont été prévues pour ça au budget 2021.

La présidente (PDC) revient sur les renseignements du DIP concernant les changements induits par FO18. Le SRED parlait des différentes causes du décrochage. Beaucoup est fait, mais ce n'est pas encore satisfaisant aujourd'hui. La motion garde donc son sens et rappelle l'importance du suivi des jeunes.

Un commissaire (S) pense qu'on peut soutenir cette proposition de motion dans le cadre du programme FO18 qui est encore très récent. Les défis sont énormes, avec le Covid en plus, et cette motion est utile car elle rappelle qu'on veut soutenir FO18 mais pas un programme abstrait. Il faut aussi cibler sur les résultats, ce qu'est, entre autres, la certification.

M^{me} Roch pense qu'en effet il serait idéal de trouver la source du problème. CO22 pourrait apporter une partie des réponses. Dans l'invite, on parle du suivi des élèves mais pas de l'âge. Le plus gros décrochage se fait après le CO quand les élèves n'arrivent pas à rejoindre le secondaire II.

M^{me} Emery-Torracinta estime que c'est une intention qui n'aboutira pas. Si un jeune décroche, ce n'est pas en essayant de le forcer qu'on arrivera à faire plus, elle souligne que l'on ne force pas à boire un âne qui n'a pas soif. Elle prendra acte si le parlement va dans un sens différent.

Un commissaire (PLR) remercie la conseillère d'Etat qui a ainsi résumé la position du PLR. La motion arrive peut-être trop tôt ou trop tard... Le groupe PLR va s'abstenir. La problématique existe, mais il ne pense pas que la motion va changer grand-chose.

Un commissaire (S) voit cette motion comme un encouragement à la politique FO18, mais pas comme une critique ou une façon d'exiger autre chose que ce qui est déjà mis en place. Il est étonné par le fait que M^{me} Emery-Torracinta semblait indiquer qu'il existait une population pour laquelle le DIP refuse de mettre des moyens à disposition et il en est gêné.

Ces jeunes sont stigmatisés et ce n'est souvent pas que de leur fait. La motion prévoit de tout mettre en œuvre pour que ces jeunes puissent exister socialement.

La présidente (PDC) rappelle certains facteurs qui augmentent les risques de décrochage, comme l'avait mentionné la personne du SRED (garçon, milieu défavorisé ou issu de la migration), et les réponses sont peut-être ailleurs que dans un suivi proposé par FO18. C'est dans ce sens-là que le PDC va soutenir cette motion.

M^{me} Emery-Torracinta répond qu'il demeurera toujours des situations pour lesquelles on n'arrivera pas à faire davantage. On a déjà réussi à diminuer le nombre de jeunes hors circuit, mais on n'arrivera pas au 100%.

La présidente (PDC) rappelle que FO18 a permis une réduction de 1% des jeunes en décrochage et que, même pour un jeune, cela vaut la peine.

M. Thorel mentionne que c'est effectivement le taux global qui est réduit de 1%. Pour les plus de 18 ans, le taux de décrochage est plus élevé que celui concernant les moins de 18 ans.

La présidente fait voter l'amendement :

Oui : 14 (4 PLR, 2 PDC, 2 S, 2 MCG, 2 Ve, 1 UDC, 1 EAG)

Non : –

Abstentions : 1 (1 S)

L'amendement est accepté.

La présidente fait passer au vote la proposition de motion :

Oui : 11 (2 PDC, 3 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 UDC, 1 EAG)

Non : –

Abstentions : 4 (4 PLR)

La proposition de motion est acceptée.

Proposition de motion

(2574-A)

pour un soutien étatique digne de ce nom en faveur des jeunes en décrochage scolaire

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les interruptions prématurées de formation qui touchent chaque année des centaines de jeunes du canton y compris des mineur-es ;
- les conséquences catastrophiques pour l'avenir des jeunes qui sont engendrées par ce phénomène préoccupant ;
- que l'Etat ne doit pas se contenter de marquer son soutien à la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, mais qu'il doit engager les moyens nécessaires dans la formation pour les jeunes, avec une attention particulière pour celles et ceux en situation scolaire difficile ;
- qu'il est inacceptable de laisser de jeunes gens livrés à eux-mêmes sans diplôme de fin d'études, ou de formation professionnelle,

invite le Conseil d'Etat

à ne pas se contenter de l'accompagnement rendu obligatoire par FO18, mais à assurer le suivi des élèves afin de les mener à une formation certifiante.